



ASSOCIATION
DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX
DU QUÉBEC

L'Aménagiste

LA GÉOGRAPHIE STRUCTURALE

SOMMAIRE

- 2 GÉOGRAPHIE HUMAINE STRUCTURALE : ESQUISSE THÉORIQUE
- 5 LA MISE EN TOURISME DES PAYSAGES À LA LUMIÈRE DE L'APPROCHE GÉOGRAPHIQUE STRUCTURALE
- 3 GÉOGRAPHIE STRUCTURALE ET AMÉNAGEMENT
- 4 LES VALORISATIONS PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES, ENVIRONNEMENTALES ET TOURISTIQUES : AMÉNAGEMENT OU PRISES DE POSITION ?
- 11 LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DES MRC : COMPOSITION, TÂCHES ET BUDGET
- 15 REMERCIEMENTS À NOS COMMANDITAIRES
- 16 COLLOQUE RÉGIONAL - PRINTEMPS 2005

L'AMÉNAGISTE

L'Aménagiste est une revue trimestrielle réalisée et publiée par l'Association des aménagistes régionaux du Québec.

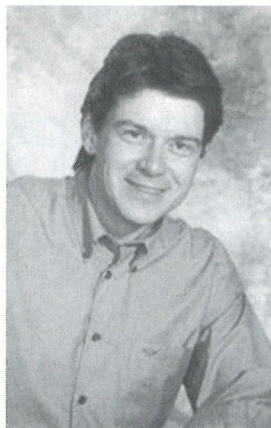
Association des aménagistes régionaux du Québec

870, avenue de Salaberry, bureau 303
Québec (Québec) G1R 2T9
Téléphone : (418) 524-4666
Télécopieur : (418) 524-3666

Site Internet :
<http://www.aarq.qc.ca>
Adresse électronique :
secretariat@aarq.qc.ca

Mot du président

Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement MRC de Témiscamingue



L'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) a souligné en 2004 ses vingt (20) ans d'existence. Le congrès d'octobre 2004 a été un succès tant au niveau de la participation qu'au niveau de la qualité d'un tel événement. J'en garderai un très bon souvenir pendant longtemps. Je désire remercier les conférenciers pour leur temps et pour les réflexions qu'ils nous ont livrées. Je veux également exprimer ma plus vive reconnaissance envers le comité du congrès et le personnel de l'AARQ qui ont imaginé et organisé l'événement. Mes remerciements sont aussi adressés à Richard Morin, Gaétan Bélair et Jacques Landry pour leur contribution au développement de l'AARQ, comme membres du conseil d'administration et responsables de zone. Je tiens à leur dire que leur implication est toujours la bienvenue. Un gros merci également à tous les membres qui se sont impliqués dans l'AARQ en 2004.

Cet événement (le 20^e) nous a apporté une grande motivation et une grande énergie pour faire face aux défis qui nous attendent individuellement ou collectivement en 2005. Je vous rappelle que votre implication dans un des comités de l'AARQ est une belle façon d'élargir ses connaissances et de développer des contacts, et que le temps ainsi investi vous rapportera un jour. L'AARQ a aussi besoin à l'occasion de membres pour nous représenter auprès d'autres associations comme la FQM et l'UMQ; on va y chercher une information privilégiée. Ce qu'on recherche, ce n'est pas nécessairement des gens qui vont se taper tout le travail, parfois c'est seulement des idées ou la capacité de traiter de l'information. Vous pouvez communiquer avec le secrétariat de l'AARQ ou avec moi pour nous signifier votre intérêt.

Si ce n'est déjà fait, je vous invite à participer aux sessions régionales de formation de mars / avril 2005 portant sur les nouvelles orientations agricoles et sur les mesures d'atténuation contenues dans le projet de loi n°54. Ce sera une occasion unique d'échanger avec des spécialistes de la question.

Enfin, je souhaite que 2005 vous apporte bonheur, santé et prospérité.



Géographie humaine structurale : esquisse théorique

La géographie structurale est mal connue. Bien qu'elle ait été formulée à partir des années 1970, son audience reste encore très limitée. La faiblesse de sa diffusion s'explique en partie par la forte critique qu'elle a essuyée. Pour plusieurs, en effet, la géographie structurale est une doctrine absconse où se mélangent pédanterie, exaltation et incompréhension. L'abord difficile de la plupart des textes expliquant la géographie structurale et des recherches qui s'en inspirent a par ailleurs conforté cette opinion auprès d'un plus large public qui ne lui est pas nécessairement hostile, mais qui en est venu à croire que cette façon de concevoir et de pratiquer la géographie ne méritait pas le détour. Si bien qu'aujourd'hui on n'a plus vraiment à lire la géographie structurale pour la rejeter. Cela va de soi, ou presque, dans le milieu des géographes et de ceux qui partagent un intérêt pour la discipline d'Ératosthène. Mais cette situation, oserai-je dire, relève de la sociologie des sciences, c'est-à-dire d'un contexte où le jugement que l'on porte sur une approche est moins basée sur la valeur de cette dernière que sur les rapports que les uns et les autres, au sein d'une discipline ou dans son orbite, entretiennent ou veulent entretenir entre eux. Or l'histoire des sciences nous apprend qu'il ne faut pas, pour comprendre une théorie, se contenter de ce que l'on en dit. C'est pourquoi j'accepte la responsabilité de rappeler rapidement – trop rapidement peut-être – les principes théoriques de base de la géographie humaine structurale (GHS). Je le fais en suivant une conception qui m'est très personnelle et en espérant que le lecteur sera assez curieux pour poursuivre sa propre réflexion au sujet d'une pensée qui, à tout le moins, a le mérite d'animer la pensée critique en géographie en proposant une autre vision de cette discipline.

* * *

On peut dire, en paraphrasant le géographe français Paul Vidal de la Blache (1845-1918), que le but général de la GHS est de formuler une théorie de la *personnalité des lieux*. Il est assumé que cette personnalité des lieux est fondamentalement culturelle. La culture étant comprise comme une réalité qui englobe l'économie et la politique parce qu'elle concerne le sens et la valeur que l'on attribue aux activités que nous faisons, aux mots que nous disons, aux choses qui nous entourent et aux personnes qui nous côtoient. Mais la dimension de la culture qui intéresse plus particulièrement la GHS, c'est celle qui caractérise un lieu. En effet, le défi est d'identifier et de comprendre un fait de culture où s'expriment, il va sans dire, des tendances de fond propre à la société en général, mais qui se manifestent de façon spécifique dans une *région*. C'est pourquoi l'attention doit porter sur l'enracinement local de la culture générale. De sorte que l'on puisse reconnaître comment, en un lieu, se combinent des *traits* de la culture générale. C'est cette combinaison locale de traits culturels qui, selon la GHS, constitue la personnalité d'un lieu.

Partant de ce postulat, il est avancé que la combinaison locale des traits de la culture générale se réalise au travers d'une *structure géographique*. Cette structure géographique, la GHS la détecte en examinant les *déplacements* propres à une région à une époque donnée. Il s'agit des

déplacements d'*acteurs collectifs* (pouvoirs publics, industriels, commerçants, promoteurs immobiliers, ouvriers, employés, villégiateurs, touristes, etc.) qui jouent un rôle significatif dans la vie régionale. Les déplacements, selon la GHS, amènent des acteurs collectifs : soit à habiter un lieu ou encore à l'occuper pour y faire quelque chose; soit à le quitter pour s'installer ailleurs. Ils réfèrent aussi, plus largement, aux investissements ou aux désinvestissements de tous ordres réalisés par des acteurs collectifs et qui affectent un lieu en conduisant, par exemple, à l'érection, à la modification ou à la démolition d'édifices ou d'équipements, ou encore à l'installation d'activités dans un lieu ou à leur réinstallation ailleurs.

La GHS classe les déplacements des acteurs collectifs selon les catégories de l'*orientation* et la *régulation*.

L'*orientation* se rapporte à la *direction* des déplacements des acteurs collectifs par rapport à la région en question. Les déplacements, au regard de l'*orientation*, sont de quatre types (quatre directions) : *entrée, sortie, non-entrée, non-sortie*. On notera que, pour définir la direction d'un déplacement, il faut considérer que toute région est nécessairement située dans une région plus vaste et qu'elle coexiste avec d'autres régions. En effet, si un acteur sort ou entre dans une région, c'est qu'il y a une autre région où il va ou d'où il vient. Aussi, l'analyse structurale en géographie humaine commande-t-elle toujours l'étude des relations entre les régions et la prise en compte de la problématique des échelles.

La *régulation* correspond au *contrôle* qu'exerce un acteur sur ses propres déplacements ou sur ceux d'autres acteurs. Le concept de *régulation* exige une explication préalable. On peut en effet assumer que, dans notre société, tout déplacement d'un acteur collectif découle de son libre choix. Sans nier cette idée, on peut assumer que la décision libre de réaliser un déplacement est cependant surdéterminée par une série de contraintes dont le poids est plus ou moins lourd selon les acteurs et les circonstances. La *surdétermination* étant un « processus de détermination multiple selon un certain nombre de facteurs ayant entre eux des liens structurels » (Larousse). Autrement dit, la surdétermination n'est pas liée à un contrôle direct de la décision de l'acteur de se déplacer ou non. Elle relève plutôt d'un contrôle indirect qui s'exerce par l'entremise de facteurs divers qui sont en relation avec le déplacement sans en être la cause directe et sur lesquels l'acteur à plus ou moins de contrôle. C'est pourquoi il est impossible d'établir des catégories exclusives de la *régulation*, comme on a pu le faire pour l'*orientation*. Il n'en demeure pas moins que l'on peut, au regard de la *régulation*, répartir les déplacements selon deux catégories : soit le déplacement est *exorégulé*, quand la surdétermination induit une contrainte sur la décision de l'acteur; soit il est *endorégulé*, quand la surdétermination induit le renforcement de la liberté de l'acteur. Mais il reste que tous les déplacements sont à la fois *endorégulés* et *exorégulés*. La différence tient dans le fait que, selon le déplacement, l'*exorégulation* ou l'*endorégulation* peut être *dominante*. Cela tient au fait que la détermination de *régulation* d'un déplacement est toujours relative à un

Guy Mercier

Département
de géographie,
Université Laval

Centre interuniversitaire
d'études sur les lettres,
les arts et les traditions

Géographie humaine structurale : esquisse théorique

autre déplacement. Ainsi un déplacement est endorégulé par rapport à celui qu'il exorégule, mais il est nécessairement lui-même exorégulé par un autre déplacement, théoriquement en tous cas.

Le croisement des catégories de l'orientation et de celles de la régulation définit huit types de déplacement. Chacun de ces types constitue ce que la GHS appelle une trajectoire. Les trajectoires sont désignées comme suit :

Rassemblement :	Entrée endorégulée
Évasion :	Sortie endorégulée
Évitement :	Non-entrée endorégulée
Repliement :	Non-sortie endorégulée
Concentration :	Entrée exorégulée
Dispersion :	Sortie exorégulée
Repoussement :	Non-entrée exorégulée
Captivité :	Non-sortie exorégulée

Selon la GHS, les trajectoires, au sein d'une région à une époque donnée, se déterminent mutuellement. Ainsi, par exemple, un rassemblement industriel (entrée endorégulée) a toutes les chances d'être associé à une concentration ouvrière (entrée exorégulée). Ces deux trajectoires sont donc *codéterminées*. L'ensemble des *codéterminations* propre à un lieu forme sa structure géographique.

La codétermination des trajectoires est *dynamique*, dans la mesure où elle repose sur des *forces en équilibre*, mais dont l'équilibre peut être bouleversé. Par exemple, une évasion industrielle plus ou moins soudaine peut interrompre l'équilibre entre un rassemblement industriel et une concentration ouvrière. Cette dynamique assure soit la stabilité de la structure géographique, soit favorise sa transformation. D'où l'utilité d'introduire l'idée de succession de *phases structurelles* pour décrire l'évolution d'une région. Selon la GHS, la dynamique d'une structure géographique dépend des formes de *compétition* et des formes d'*association* qui particularisent la codétermination des trajectoires.

La compétition se rattache à la dimension topologique de la relation entre les trajectoires. Au plan topologique, le concept de trajectoire implique que tout acteur collectif a une *origine* (là d'où il vient), une *destination* (là où il va ou voudrait aller) et une *position* (là où il est). Si la position se confond avec l'origine, elle est *non terminale*. Si la position se confond avec la destination, elle est *terminale*. Dans l'étude d'une structure géographique, il faut donc préciser, pour comprendre les relations entre deux ou plusieurs trajectoires, si celles-ci ont : une origine commune ou distincte; une destination commune ou distincte; une position commune ou distincte. Selon les combinaisons, les conditions de la compétition entre les acteurs ne sont pas les mêmes.

L'association procède de la dimension politique de la relation entre les trajectoires. Comme mentionné plus haut, la régulation correspond au contrôle des trajectoires. Au plan de la structure géographique, il faut examiner comment la régulation d'une trajectoire est associée à la régulation des autres trajectoires. Selon les circonstances, les combinaisons de l'association ne sont pas les mêmes. Ainsi la combinaison d'une trajectoire endorégulée et d'une autre elle aussi endorégulée est une relation de *solidarité*. La combinaison d'une trajectoire endorégulée et d'une trajectoire exorégulée est une relation de *dépendance*. La combinaison d'une trajectoire exorégulée et d'une autre comme elle exorégulée est une relation de *complémentarité*.

La démarche analytique de la GHS consiste à coupler la compréhension de la dynamique structurelle d'une région (trajectoires, codéterminations, compétitions, associations) à l'ensemble de ses caractères discursifs, économiques et paysagers. Il est postulé que ses caractères sont *coordonnés* à la structure géographique de la région. Le *caractère discursif* se rapporte aux récits (jugements, projets, programmes) des acteurs engagés dans des trajectoires codéterminées. Le *caractère économique* correspond aux fonctions (résidentielle, commerciale, industrielle, institutionnelle, récréative, etc.) que les trajectoires permettent aux acteurs de réaliser. Le *caractère paysager* est de son côté lié aux formes construites (bâtiments, équipements, aménagements, etc.) qui résultent des diverses trajectoires.

Selon la GHS, la personnalité d'un lieu peut être expliquée en examinant comment se coordonnent ses caractères discursifs, économiques et paysagers avec sa structure géographique et la dynamique qui l'anime.



La mise en tourisme des paysages à la lumière de l'approche géographique structurale

Il est sans doute arrivé à beaucoup d'entre nous d'avoir consacré quelques journées de vacances à l'exploration d'une région touristique reconnue. Dans les limites du Québec méridional, de telles régions ne manquent pas, telles que; les Cantons de l'Est, Charlevoix, les Laurentides, le Saguenay, etc. La réputation d'une région touristique dépend certes de saillances ponctuelles et spectaculaires, comme le rocher Percé en Gaspésie ou la chute Montmorency non loin de Québec. De manière secrète et subtile, cependant, l'agrément d'une région renommée pour ses charmes doit davantage à ses *paysages* qui, imprégnés d'ambiance, emplissent le champ de vision. En ce début de XXI^e siècle, le tourisme est considéré comme étant l'une des activités les plus lucratives qui soit. Outre l'aspect lucratif, cette activité semble acquérir un contenu inédit pour les sociétés. En effet, celles-ci utilisent leurs *paysages* comme levier de promotion touristique. Alors, comment peut-on qualifier la « spatialité » de cette dimension *paysagère* ?

De nouveaux regards convergent sur la dimension spatiale du tourisme, tant en anthropologie et en histoire qu'en géographie. Ils envisagent tous la nécessité de rompre avec les études qui approchent le tourisme en tant qu'activité à caractère exclusivement économique. Il faudrait une approche plus globale pour aborder le phénomène, ce que la géographie comme science des *paysages*, devrait permettre. Mais comment qualifier le tourisme en tant que phénomène géographique ? Pour comprendre davantage les processus de spatialisation, de structuration et de transformation géohistoriques du phénomène touristique, le présent texte propose d'en explorer quelques conditions de possibilité.

L'article comprend trois parties. La première propose une explication du cadre théorique de la « géographie structurale » pour aborder le tourisme en tant que phénomène géographique. En deuxième lieu, sera énoncé l'existence objective d'une structuration anthropologique sous-jacente aux occupations de surface pour expliquer l'émergence et le développement d'une aire touristique. Dans cette perspective, il sera question de la communication anthropologique du « sens » à une position. Serait ainsi posé le problème de l'attractivité des lieux et de la modélisation du phénomène en ce qu'il a de spatial. Toute aire touristique s'organiserait autour de *paysages* attractifs dont il s'agit de dégager les caractères et de comprendre l'engendrement. La troisième partie abordera la dynamique d'appropriation des lieux préalablement identifiés comme paysage attractif. La conclusion ouvrira le débat sur une redéfinition du caractère des établissements humains dans une perspective où la spatialité est considérée comme première pour expliquer le façonnement d'une aire touristique.

Une nouvelle objectivité géographique pour aborder le tourisme et la villégiature

Nombre d'auteurs, de chercheurs et de commentateurs ont abordé le phénomène du tourisme. Sous tous les angles, ils définissent ce phénomène en fonction de rapports particuliers mais « économiques » entre les acteurs et les milieux. Nous allons voir que cette approche est insuffisante. Serait-il possible alors de qualifier autrement la pratique de l'activité touristique, laquelle prend tout de même aujourd'hui une place de premier plan dans notre société ? Qu'est-ce qui est au fond de l'apparition de ce phénomène et qui a permis à des régions, comme celles de Charlevoix ou des Cantons de l'Est, d'atteindre une réelle notoriété à cet égard ?

Ce qui est présenté ici constitue une nouvelle objectivité géographique concernant la manifestation sensible du tourisme et de la villégiature (Gagnon, 2003). Nous proposons l'approche de la géographie structurale pour tenter d'expliquer ce phénomène majeur de l'établissement humain. La *géographie structurale* (Desmarais et Ritchot, 2000) nous permet de rendre compte de la genèse, du développement, de la transformation et de l'évolution des régions touristiques, moyennant le recours à trois théories que Gaëtan Desmarais a unifiées dans sa *Morphogenèse de Paris* (1995). Ces trois théories s'inscrivent dans le champ général du structuralisme scientifique. L'une d'entre elles, la *théorie de la forme urbaine* élaborée à partir de 1976 par Gilles Ritchot, a donné lieu à un certain nombre de prémisses (Ritchot, 1985, p. 23-45), que Gaëtan Desmarais a ramenées à ces deux propositions : I) Les phénomènes d'établissements humains relèvent d'une « structure morphologique abstraite » qui contraint la spatialisation des formes architecturales; II) Les sens « anthropologique et politique » constituent la dynamique interne de la morphogenèse des établissements humains.

En plus d'avoir explicité les prémisses de la théorie de la forme urbaine, Gaëtan Desmarais les a recyclées en un parcours d'engendrement par niveaux : le « parcours morphogénétique de l'établissement humain » (1992, p. 251-273; 1995, p. 49-95; Desmarais et Ritchot, 2000, p. 61-86). Ce parcours traverse des niveaux rapportés, dans le cas de la géographie structurale, à trois couches de spatialité. Le tableau ci-contre définit ces couches selon un double point de vue thématique et dynamique.

Parcours morphogénétique de l'établissement humain

	Niveau	Thématique	Dynamique
3 ^e niveau	couche de surface	économique	d'occupation
2 ^e niveau	couche intermédiaire	géopolitique	d'appropriation
1 ^{er} niveau	couche profonde	anthropologique	d'investissement

Source : Desmarais, 1995.

Le parcours morphogénétique selon Gaëtan Desmarais reconstitue un processus « émergentiel » d'engendrement allant de la couche profonde de la signification vers la couche de surface des manifestations sensibles des établissements humains. La méthodologie permet de comprendre « comment des faits d'essence non spatiale, relevant de différents ordres structurels (anthropologique,

Serge Gagnon
Géographe

Département de
travail social et
des sciences
sociales

Université du
Québec en
Outaouais

La mise en tourisme des paysages à la lumière de l'approche géographique structurale (suite)

géopolitique et économique), acquièrent une certaine localisation dans l'espace géographique » (1995, p. 34). Les prémisses de la théorie de la forme urbaine (Ritchot, 1985) et l'argument du parcours morphogénétique de l'établissement humain (Desmarais, 1995) appuient l'analyse de l'organisation touristique des régions du Québec (Gagnon, 2003).

Dans cette perspective, il s'agira de préciser le rôle déterminant de l'attractivité des paysages sélectionnés dans la structuration d'un espace réservé. Il s'agira aussi de montrer que des motivations autres que socio-économiques ont contribué à la mise en tourisme de certains paysages, ainsi qu'à leurs valorisations et leur stabilité jusqu'à aujourd'hui.

L'attractivité des paysages

L'attractivité d'un lieu ne serait pas donnée par la nature ni par la culture. Elle procéderait d'une émergence corrélée à un investissement de « valeur anthropologique ». Si on est attiré par un panorama, un paysage, il y a lieu de penser que le spectacle qui attire a été auparavant engendré par autre chose que les données naturelles et culturelles qu'il contient.

Les paysages transmettent la réalité d'une existence nationale ou du moins d'une volonté en ce sens (Poullaouec-Gonidec et al 1999). Quand nous reconnaissons un village comme étant typiquement québécois, nous admettons au fond que l'identité nationale est visible à la faveur de sa mise en scène paysagère. Nous pouvons interpréter, dans l'optique de cette association coutumière, le soin dont les paysages sont l'objet de la part des artistes visuels, à savoir les peintres. Si l'identité d'une société apparaît spatialement grâce à l'esthétique attractive d'un paysage, nous comprenons que le spectacle en question inspire l'artiste peintre. Celui-ci est à l'affût d'occasions de s'émouvoir et les « beaux paysages » en sont.

Un nouveau rapport à l'espace est en voie d'émergence. Ce rapport se fonderait sur la saisie esthétique de certains sites choisis, d'abord représentés en « paysages » par les artistes, puis transformés afin de ressembler justement à ces « paysages », finale-ment destinés à des occupations de tourisme-villégiature (Gagnon, 2003; Domon, Beaudet et Joly, 2000). La région de Charlevoix, à cet égard, est devenue un véritable *studio* grandeur nature. Ses paysages ont inspiré un foisonnement de tableaux à l'enseigne d'un art que nous pouvons déjà qualifier, intuitivement bien qu'avec assurance, de naïf. Pris en charge dans des services localement bien implantés - ateliers, galeries d'exposition, musées - ces tableaux, autant sinon plus que les paysages réels, nous apprennent que les toitures à larmiers, les champs ouverts parcourus de clôtures-perches, les clochers néobaroques, sont autant d'éléments indis-pensables à la définition du paysage québécois. Des villages protégés et célébrés officiellement posent ainsi comme des modèles.

L'identité visible à travers un paysage typique va inspirer l'artiste qui en fait un tableau. Soit ! Or une identité non encore visible peut aussi inspirer l'artiste qui dès lors imagine, au fil de son geste créateur, le paysage à venir. Des artistes peintres, et non des moindres, ont figuré des paysages avant que les sites choisis aient été transformés à leur image. Des artistes pionniers, littéralement créateurs, ont portraituré des établissements avant leur réalisation et même avant la première appropriation de leur domaine spatial par le tourisme et la villégiature.

Les artistes et l'émergence paysagère de certaines aires touristiques

	Émergence paysagère	Artiste-peintre représentatif	Première appropriation	Aire touristique
Outaouais	1791	Davies	1800	Gatineau-Ottawa
Charlevoix	1850	Bigby	1854	La Malbaie
Cantons de l'Est	1840	Bartlett	1850	Magog-Orford
Saguenay	1860	O'Brien	1865	Tadoussac
Laurentides	1912	Cullen	1937	Mont-Tremblant
Gaspésie	1925	Borduas	1933	Forillon-Percé

Source : Gagnon, 2003.

La confluence des rivières Gatineau et Outaouais a été représenté par Thomas Davies à la fin du XVIII^e siècle, Philémon Wright en fait son domaine au début du XIX^e. En Charlevoix, les toiles de Georges Heriot et de John J. Bigby ont célébré le panorama dès avant 1850 alors que la première appropriation bourgeoise canadienne, en vue de la villégiature à Murray Bay (La Malbaie), remonte à 1854. L'œuvre de William Bartlett en faveur du lac Memphrémagog remonte à 1842 et la première appropriation touristique locale par le juge Drummond de Montréal (Hermitage Country Club) date de 1855. Le fjord du Saguenay a été célébré par Lucius O'Brien autour de 1860, alors que les appropriations de villégiature de Tadoussac remonte à 1865. Au Mont-Tremblant, Maurice Cullen a réalisé ses œuvres en 1912. Jos Ryan y aménagea, avec l'aide du gouvernement provincial de l'époque, la base de la montagne en 1937. Enfin, l'inventaire photographique des paysages de la Gaspésie, exécuté par Jean-Paul Riopel et Paul-Émile Borduas, date de la fin des années 1920, alors que la mise en tourisme de cette région par l'État s'est réalisée au début des années 1930 (Gagnon, 2003).

Un lieu touristique ou de villégiature serait donc attractif dans la mesure où un peintre, un écrivain, un poète, un orateur, un musicien, un photographe, l'aurait célébré au préalable. L'œuvre d'art exprime à cette fin l'identité à partir de paysages imaginaires auxquels doivent ressembler, par la suite, les paysages réels. C'est ce qu'Alain Roger a nommé « l'artialisation » (1998). Façonnés par des regards multiples, les paysages aujourd'hui touristiques ont frappé l'imaginaire des premiers explorateurs, ils ont constitué des repères territoriaux, ont inspiré les artistes et ont été le théâtre d'aménagements prestigieux (exemple : le Manoir Richelieu en Charlevoix). Ils ont aussi suscités la convoitise et la rivalité pour leur appropriation.

La mise en tourisme des paysages à la lumière de l'approche géographique structurale (suite)

La dynamique d'appropriation des lieux ciblés

Le deuxième phénomène se rapporte à l'appropriation de positions préalablement identifiées par les artistes. Les déplacements des acteurs, en fait de tourisme-villégiature, ne dépendent pas de prime abord des moyens techniques de transport. Ces déplacements témoigneraient, en priorité, des désirs des acteurs de se joindre aux divers lieux devenus attractifs. Dès lors, si les déplacements ne dépendent pas primordialement des moyens techniques de locomotion, ce serait qu'ils dépendent de trajectoires géopolitiques visant l'appropriation des lieux ciblés ou des lieux désirés et convoités.

Par ailleurs, en spécifiant que les lieux attractifs sont désirés et convoités, nous précisons alors que plusieurs acteurs rivalisent entre eux pour leur appropriation. Car un acteur désire se joindre à un lieu dans la mesure où – cette conséquence fait partie de la définition du désir – un autre acteur rival y prétend lui aussi (Girard, 1978). De cette façon, la rivalité pour l'appropriation, en amont, fait valoir ou valorise économiquement, en aval, les lieux attractifs. Ce qui est la condition de possibilité de la rentabilisation des moyens de transport qui réalisent, concrètement, des trajectoires géopolitiques. Ainsi, les moyens techniques de transport sont implantés seulement après que les lieux desservis auront été valorisés économiquement à la hausse.

Les mobilités procéderaient donc d'appropriations conflictuelles qui devanceraient les implantations des moyens de transport. À cet égard, le « phasage » de la constitution des aires touristiques du Québec apporte un éclairage inédit. Chaque phase met en scène au moins deux acteurs collectifs qui entrent en rivalité pour l'appropriation de sites sélectionnés, investis de significations et rendus attractifs de ce fait. Les occupations de tourisme-villégiature ont procédé, depuis les lendemains de la Conquête, de rivalités pour l'appropriation des sites privilégiés.

Les rivalités pour l'appropriation de sites investis de signification

	Acteurs en rivalité	Sites convoités
1800-1850	Aristocratie versus Bourgeoisie	Moyen estuaire laurentien
1850-1900	Deux bourgeoisies domestiques	Confluence Saguenay-Saint-Laurent
1850-1880	Trois bourgeoisies « nationales »	Lacs des Cantons-de-l'Est
1880-1930	Deux bourgeoisies « nationales »	Domaines de chasse et de pêche
1930-1970	Bourgeoisie versus Gouvernement provincial	Sites du tourisme de masse
1970-2000	État québécois versus État canadien	Sanctuaires écologiques

Source : Gagnon, 2003

L'aristocratie terrienne et la bourgeoisie canadienne naissante ont rivalisé pour le contrôle du moyen estuaire laurentien (Charlevoix et Kamouraska) pendant la première moitié du XIX^e siècle. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le contrôle des sites de la confluence Saguenay-Saint-Laurent ont opposé, par l'entremise de leurs flottes de bateaux blancs, deux bourgeoisies domestiques; la Richelieu & Ontario navigation cie et la Saint-Lawrence Steam Cie. Trois bourgeoisies se sont donné rendez-vous dans les Cantons de l'Est, chacune d'elles s'appropriant les bords d'un plan d'eau (lac Massawippi – bourgeoisie américaine, lac Memphrémagog – bourgeoisie canadienne-anglaise, Lac Magog – petite bourgeoisie canadienne-française). Les bourgeoisies canadienne et américaine ont rivalisé pour l'appropriation des domaines de chasse et de pêche sportive le long des chemins de fer implantés au travers des forêts (cf. le cas de la ligne Portneuf/Lac-Saint-Jean – 1880-1930). Pendant le deuxième tiers du XX^e siècle, la rivalité met aux prises la bourgeoisie canadienne et le gouvernement provincial du Québec pour la promotion du loisir de masse (~ 1950). Après 1970, l'État québécois a dû affronter l'État canadien pour la réservation de sanctuaires écologiques, entre autre, Forillon, Mingan, Mauricie et Saguenay. Et ainsi de suite (Gagnon, 2003, p. 125-149).

Conclusion

Cette dynamique interne liée à l'investissement de signification, à l'appropriation et à l'occupation *informe* des aires ou des domaines qui permet de différencier les positions touristiques. Ainsi, certains lieux sont attractifs, d'autres moins ou pas du tout. Le processus d'appropriation et d'occupation des lieux de tourisme détermine donc une catégorisation *hétérogène* de l'espace géographique considéré. Une fois le caractère des positions bien dégager, il faut comprendre comment l'engendrement des paysages s'effectue. En fait, on doit se poser la question suivante : comment aller de la diversité des faits et des événements touristiques à un objet de connaissance qui, d'une part, prend en charge la description de cette diversité et, d'autre part, permet de remonter à la modélisation du phénomène ?

Le décryptage de la valeur des positions montre que le modèle d'interprétation de la différenciation touristique de l'espace géographique procède d'appropriations conflictuelles de sites investis euphoriquement et – fait intéressant – célébrés par des artistes qui les ont fait désirer. Nous avons démontré que l'organisation spatiale des régions touristiques du Québec se développe autour de grands attracteurs. Le fait nouveau, qui s'avère intéressant du point de vue de la compréhension des actions d'aménagement, est que ce processus « d'artialisations » (Roger, 1998) déclenche une « mimésis d'appropriation » (Girard, 1978), laquelle est au centre de la dynamique qui mobilise des acteurs autour d'un projet touristique. Dans cette perspective, il est important de rappeler que les rivalités pour l'appropriation présuppose des investissements de significations par les artistes.

La mise en tourisme des paysages à la lumière de l'approche géographique structurale (suite)

Le caractère des positions touristiques

Niveau de spatialisation	Dynamique interne		
3 ^e Économique	Mise en valeur de la position	RENTABILISATION	Par les activités économiques
2 ^e Géopolitique	Faire-valoir la position	VALORISATION	Par l'appropriation conflictuelle
1 ^{er} Anthropologique	Émergence paysagère	INVESTISSEMENT DE SIGNIFICATION	Par les artistes

Cette lecture géographique structurale permettrait, on l'a vu par la brève interprétation proposée ci-dessus, de jeter un nouvel éclairage sur la question des processus complexes à l'origine de l'organisation territoriale du tourisme qui mobilise tant les acteurs régionaux. Une cartographie de la valorisation des lieux permettrait en outre de considérer sous un autre angle les enjeux de l'aménagement du tourisme et de la villégiature, en faisant ressortir les concordances et les contradictions entre les occupations de surface existantes ou projetées et une structure de positions d'emblée « hétérogènes », une structure qui contraint diversement les occupations et leur rendement économique.



Géographie structurale et aménagement

Michel Côté
Stagiaire professionnel
en urbanisme

Service de l'aménagement
du territoire

Ville de Québec

L'aménagement du territoire peut se concevoir comme un processus politique de prises de décisions, en vue d'intervention sur le territoire (Caron, 1995; Lacaze, 1995). Cette action implique des ressources considérables : organisation bureaucratique complexe, expertise technique élaborée, moyens financiers souvent impressionnants. La mobilisation de ces ressources est essentielle à l'exercice de la planification territoriale (Galbraith, 1989).

Or, les interventions urbanistiques, malgré le soutien financier dont elles peuvent jouir, ne donnent pas toujours les résultats escomptés. Des contingences de différentes natures surviennent inévitablement. L'aménagement du territoire ne s'effectue pas, en effet, dans un espace vide. Ces interventions s'insèrent au contraire dans une réalité complexe et changeante. De multiples acteurs s'y côtoient, entrent en relation; des dynamiques locales particulières, articulées en fonction de différentes échelles géographiques et évoluant à des rythmes distincts, s'y observent. Toute intervention qui ne s'appuie pas sur ces dynamiques et ces jeux d'acteurs provoquera nécessairement des répercussions non désirées sur la population et l'organisation du territoire.

Bien entendu, il n'est pas possible de tout prévoir. La planification territoriale est une pratique de nature politique, possédant ses propres contingences (Côté, 2005). Nous pouvons toutefois limiter ces *effets pervers* qui ne manquent pas de survenir suite aux interventions territoriales. C'est ici qu'intervient la géographie humaine structurale. Cette discipline postule l'existence d'une structure géographique abstraite qui contraint l'action et le déplacement des hommes dans l'espace (Mercier, 1998). Cela ne signifie pas que les comportements spatiaux des acteurs soient déterminés par l'organisation spatiale. Ceux-ci disposent toujours d'une certaine marge de manœuvre, d'un pouvoir conçu comme capacité d'action, dont ils usent pour se constituer des « espaces de liberté » (Lamarre,

2001; Friedberg, 1997). La structure géographique délimite simplement les possibilités de mouvement de ces acteurs. Il existe donc des *contraintes* géographiques, qui varient selon les acteurs et les circonstances (Mercier, 2005).

La connaissance de ces contraintes et de leurs modalités d'exercice sur l'action des hommes est essentielle à l'intervention urbanistique. L'ampleur des coûts, tant financiers que sociaux, impliqués dans ces opérations appelle les pouvoirs publics à une grande prudence dans son action. La prévision et le contrôle des impacts des interventions étatiques sur le territoire permettraient de réduire ces coûts. La connaissance de ces effets constitue l'un des apports possibles de la géographie structurale à la pratique urbanistique.

En fournissant aux décideurs publics et aux professionnels de l'urbanisme une connaissance fine de la structure du territoire et de ses dynamiques locales et contingentes, la géographie structurale pourrait ainsi baliser les champs d'intervention de l'urbanisme. Le rôle du géographe consiste dès lors à formuler des hypothèses quant aux impacts, notamment socioéconomiques et géographiques, d'une éventuelle intervention sur la structure organisationnelle du territoire. Il n'est pas de se substituer à la pratique urbanistique, mais de lui fournir des indicateurs dont elle n'a souvent ni les moyens ni le temps d'établir, afin de la rendre plus efficace.

S'appuyant sur un cadre conceptuel en émergence (Mercier, 2005; Desmarais et Ritchot, 2000; Beaudet, 1997), la géographie structurale, branche encore méconnue de la discipline géographique, pourra, en multipliant les études empiriques de qualité, constituer l'un des apports les plus féconds et les plus originaux de la géographie à l'aménagement et l'urbanisme au cours des années à venir.



Les valorisations patrimoniales, paysagères, environnementales et touristiques :

aménagement ou prises de position ?

Introduction

L'urbanisme et l'aménagement du territoire sont en crise. Les causes sont imputées tantôt aux cadres politiques, institutionnels, administratifs ou économiques de leur expression, tantôt à la lourdeur et au caractère trop contraignant de leurs méthodes et de leurs outils. Sans nier l'incidence de facteurs économiques, politiques et sociaux sur le façonnement de l'établissement humain, ne pourrait-on pas soutenir que l'héritage conceptuel sur lequel se fondent notre savoir et notre savoir-faire nous empêcherait de saisir à leur juste valeur certaines dimensions de l'établissement, au demeurant fondamentales, pour ne pas dire fondatrices ? C'est là l'hypothèse que je propose d'explorer.

L'héritage de la Renaissance

Le postulat selon lequel l'aménagement porte la morphogénèse de l'établissement et crée la valeur des lieux est solidement ancré dans nos discours et nos pratiques. C'est la Renaissance qui a formulé le cadre conceptuel en vertu duquel nous pensons et produisons l'espace. Le concept de l'espace euclidien homogène et isotrope engendra à la fois la métaphore albertienne et l'utopie moréenne. Dans le premier cas, la transformation de l'espace géographique en établissement est simplement assujettie à la mise en oeuvre de règles de composition visant l'harmonie formelle et la commodité. Se situant sur ce terrain, tout en déplorant le désordre spatial et social ambiant, l'utopie se placera en travers de la trajectoire des acteurs responsables de ce désordre et proposera une structure sociale policée à la faveur d'une restructuration volontaire de l'espace.

Le totalitarisme de la modélisation formelle articulée à un substrat indifférencié ne cessera dès lors de hanter décideurs et aménagistes. Le Versailles de Louis XIV, les Réductions jésuites d'Amérique du Sud, l'agrandissement de Barcelone de Cerda, le plan Voisin de Le Corbusier, le Brasilia de Neymeyer ou la *Broadacre City* de E.L. Wright ont réalisé, avec des fortunes diverses et chacun à sa manière, ce double héritage. Dans tous les cas, l'espace isotrope, qu'il soit donné ou produit par le procédé de la *tabula rasa*, est transformé en établissement par les bons soins de l'architecte. L'espace urbain et rural y est réduit à un agencement savant de formes construites élémentaires et d'espaces libres.

Les travaux réalisés depuis la fin des années 1950 dans le sillage des recherches entreprises par les typomorphologues italiens ont tenté de répondre à ce réductionnisme. La révélation de la permanence du plan et de la durabilité des règles intrinsèques de composition a certes autorisé des avancées significatives. Les méthodes typomorphologiques se sont toutefois heurtées au problème de la localisation géographique des domaines de voisinage et de leur position spatiale relative.

Les sciences humaines ont aussi adhéré au concept d'espace isotrope. Les modèles diffusionnistes centro-périphériques (par exemple celui de l'école de Chicago, revu et adapté par Harris et Ullman) traduisent une conception projective en vertu de

laquelle les morphologies concrètes spatialisent des morphologies sociales. La genèse de l'établissement est alors assimilé à un processus centrifuge d'agrégation des formes construites sur un substrat amorphe, c'est-à-dire sans structuration interne.

Cette conception a été également adoptée par la géographie classique qui a subordonné la problématique de l'organisation spatiale à l'économie de subsistance. La géographie urbaine endosse cette conception projective et propose « de comprendre l'organisation intraurbaine, au double sens du mot organisation : ce qui organise (les acteurs et leurs logiques), ce qui est organisé (les formes, les paysages, les types d'espaces urbains) [...] La ville constitue donc un dispositif spatial qui configure les substances sociétales » (Lussault, 2000, p. 29 et 31).

L'apport de la géographie structurale

La géographie structurale rejette cette conception projective. Elle soutient que la distribution géographique des aménagements et des activités ne relève pas d'emblée de contraintes naturelles et économiques mais répond davantage d'une structuration morphologique profonde dont rend compte un modèle d'espace hétérogène (Ritchot, 1985, 1992, 1999; Ritchot et Mercier, 1992; Desmarais et Ritchot, 1998). Cette morphogénèse est auto-organisée, dans la mesure où « des interactions élémentaires locales » qui l'engendrent sont canalisées et contraintes par la forme engendrée (Petitot, 1995). Ce modèle s'arrime à la théorie du parcours morphogénétique de l'établissement humain (Desmarais, 1992, 1995, 1998) en vertu duquel la structuration abstraite de l'espace géographique délimite des domaines définis qualitativement par des valeurs positionnelles : « cette structuration abstraite en domaines d'établissement est opérée à partir de lieux attractifs et répulsifs parce qu'imprégnés de significations symboliques enracinées dans un imaginaire anthropologique. » (Desmarais, 1992, p. 63-64). C'est ainsi que le Sujet serait aménagé (c'est-à-dire manipulé ou plus précisément mobilisé) avant d'être aménageur.

En vertu de cette conception émergente, les valorisations subjectives acquièrent une dimension géographique objective. En d'autres termes, les expressions de sensibilités paysagère, patrimoniale, touristique ou environnementale actuelles révèlent un investissement de valeurs anthropologiques dans l'espace géographique. C'est en ce sens qu'elles constituent avant tout une « prise de position ». Ces expressions précèdent conséquemment l'aménagement paysager, patrimonial, touristique ou environnemental. Elles préparent littéralement, pour ne pas dire littérairement et artistiquement, le terrain.

En quoi une telle « prise de position » interpelle-t-elle urbanistes et aménagistes ? Tout simplement en leur rappelant que l'incapacité de lire la structure de positions sous-jacente à l'organisation des formes concrètes conduit inévitablement à promouvoir une distribution des aménagements qui contredit en certaines positions les potentiels de valorisation économique contraints par la valorisation positionnelle qualitative. Il ne s'agit évidemment pas de proposer une condamnation morale

Gérard Beaudet
Urbaniste

professeur titulaire
et directeur,
Institut d'urbanisme

Faculté de
l'aménagement
Université de Montréal

1 Rappelant les avatars de la géographie urbaine de la fin des années 1950 et du début des années 1960, Michel Lussault soutient que : « la géographie académique resta (...) tributaire d'un modèle cognitif descriptif et accumulatif, dont la visée ultime (était) l'établissement d'une typologie synthétique permettant de classer les villes et les fonctions. » Or, poursuit-il, « cette connaissance épistémologiquement faible fut (...) intéressante pour les planificateurs et les aménageurs qui y ont trouvé des ressources cognitives et des méthodes très élémentaires et simples à mettre en oeuvre, dont la cartographie, neutralisant avec une réelle efficacité la complexité urbaine, purgeant l'urbain de ses tensions autres que fonctionnelles. » (2000, p. 25-26).

Les valorisations patrimoniales, paysagères, environnementales et touristiques (suite)

de projets ou de leurs auteurs. Rien n'interdit en effet l'expression de notre libre arbitre en regard de la morphogenèse de l'établissement. En revanche, en positions peu valorisées et difficilement valorisables, il est illusoire de croire et téméraire de faire croire que les réalisations architecturales et urbanistiques somptueuses ou spectaculaires ont la capacité d'engendrer des dynamiques économiques susceptibles de transformer significativement les lieux.

Or, depuis la fin du XIX^e siècle, l'urbanisme et l'aménagement du territoire prétendent organiser l'établissement en vertu de règles rigoureuses inspirées du Rationalisme. La distribution des usages et des activités y est fondée sur une recherche d'optimisation des complémentarités et de minimisation des nuisances. Des outils normatifs, réglementaires et fonciers ont été progressivement mis en oeuvre pour produire et préserver les assemblages spatiaux prônés. Bénéficiant de moyens économiques en apparence illimités et motivés par une volonté politique interventionniste explicite, l'État providence et les collectivités locales consacreront cette méthode au cours des Trente glorieuses. Lotissements pavillonnaires, grands ensembles résidentiels, parcs et zones industrielles, stations balnéaires, campus institutionnels, parcs de récréation et autres aménagements proliféreront au gré du déploiement des grandes infrastructures.

Nos sociétés se sont par ailleurs adonnées, en particulier depuis les années 1990, à un étalement résidentiel, touristique, commercial, industriel et institutionnel sans précédent. Cet étalement a été totalement indifférent à la contrainte géographique telle que définie précédemment. Doit-on s'étonner en la circonstance de la précarité de nombreuses réalisations quand on sait que la viabilité est conditionnée par les potentiels (ou les contraintes) de valorisation positionnelle.

L'invocation du vieillissement des équipements, des difficultés financières de l'État et de l'appauvrissement relatif de la classe moyenne pour expliquer les érosions qui se multiplient ne peut faire oublier que d'autres lieux prestigieux, en particulier le coeur des villes anciennes, les beaux quartiers bourgeois et les grandes stations de villégiature de la seconde moitié du XIX^e siècle, ont parfois été affectés par un désinvestissement et une érosion significative à compter des années 1930. Mais, contrairement à d'autres, ces espaces temporairement délaissés sont aujourd'hui réinvestis par des acteurs qui sont mobilisés par les significations culturelles de ces positions prestigieuses et qui consentent des investissements considérables pour leur redonner le lustre perdu. On oserait même suggérer qu'on assiste depuis un peu plus d'une décennie à une véritable renaissance, au sens anthropologique du terme.

De ce point de vue, les nombreuses réserves formulées par les chercheurs qui s'intéressent aux grands projets de régénération urbaine et aux opérations de marketing territorial (Carrière et Demazière, 2000; Demazière et Rodriguez, 2000) révéleraient implicitement l'intuition d'une limitation sévère des effets d'entraînement anticipés. Cette limitation ne serait toutefois pas seulement attribuable à la multiplication et à la banalisation consécutive des réalisations et aurait par ailleurs peu à voir avec les facteurs de proximité ou d'accessibilité habituellement invoqués.¹ La référence à des trajectoires spatiales de valorisation en cul-de-sac et aux phénomènes de déshérence suggère incidemment une structuration

positionnelle abstraite susceptible de contrevenir aux intentions aménagistes², cependant que l'évocation d'une économie d'archipel (Veltz, 1998) métaphorise cette hétérogénéité spatiale. Mais, du point de vue structural privilégié ici, cette hétérogénéité serait d'emblée géographique. Elle contraindrait la distribution des activités économiques, laquelle donnerait consistance à la catégorisation spatiale en domaines qualitativement différenciés, qu'au surplus elle révélerait.

Si les valorisations paysagères, patrimoniales, touristiques ou environnementales anticipent les aménagements et les édifications en préparant le terrain, ou plus exactement en mobilisant les trajectoires de structuration abstraite de l'espace géographique, un dernier aspect de nos pratiques mérite d'être exploré. En conclusion, j'interrogerai le rôle des dispositifs mis en oeuvre à titre d'outils d'aménagement (par exemple le classement d'un secteur sauvegardé, l'instauration d'une fiducie foncière, l'inscription d'un site à la liste du patrimoine mondial, la création d'un parc de conservation, etc.).

Conclusion

Nous avons pris l'habitude, depuis la fin du XIX^e siècle, d'attribuer la paternité de ces interventions aux regards experts, par exemple celui des historiens de l'art ou des écologistes. Mais la détermination de l'intérêt relatif objectif d'un site (le décret de valeur) présuppose, pour qu'il soit autre chose qu'exercice de dilettantisme, la diffusion, dans la société, d'une valorisation anthropologique, à défaut de laquelle le site patrimonial ou l'attrait touristique ne sera jamais qu'un ensemble architectural ou un espace géographique quelconque. Le décret ne produit pas la valeur. Il la révèle et la consacre. Mais les dispositifs évoqués ci-dessus n'ont pas pour seule finalité cette consécration. Ils participent de la mise en réserve et de l'interdit qui accompagnent l'appropriation différentielle de l'espace. Dans tous les cas, il s'agit de faire valoir et de faire vouloir par consécration et interdits un espace préalablement investi de valeur.

De ce point de vue, l'adoption de réglementations contraignantes découlant d'analyses paysagères rigoureuses, le contrôle des fréquentations fondé sur une objectivité méthodologique et les autres dispositifs apparentés ajoutent à l'opacité des motivations premières. Sous couvert de rigueur méthodologique et de bien-fondé scientifique, ils cautionnent des interdits qui n'en sont pas moins apparentés, d'une certaine façon, à l'interdit moral ou religieux qui justifiait en d'autres temps de réguler l'accès à certains sites, ou encore aux contraintes économiques ou juridiques explicites (par exemple un zonage restrictif) imposées par ceux dont les moyens leur permettraient d'accéder à un espace convoité. L'objectivité du décret expert est de plus en plus surdéterminée par l'objectivité d'une catégorisation géographique en domaines d'établissement qualitativement différenciés. Fortement cotés à la bourse des valeurs anthropologiques, le patrimoine, le paysage, l'environnement et les attraits touristiques définiraient l'attractivité de positions privilégiées tout en justifiant l'adoption de mesures y restreignant l'accès. Preuve, s'il en est besoin, que l'aménagement est politique, mais pas au sens où on l'entend habituellement.

1 Rappelant les avatars de la géographie urbaine de la fin des années 1950 et du début des années 1960, Michel Lussault soutient que :

« la géographie académique resta (...) tributaire d'un modèle cognitif descriptif et accumulatif, dont la visée ultime (était) l'établissement d'une typologie synthétique permettant de classer les villes et les fonctions. »

Or, poursuit-il, « cette connaissance épistémologiquement faible fut (...) intéressante pour les planificateurs et les aménageurs qui y ont trouvé des ressources cognitives et des méthodes très élémentaires et simples à mettre en oeuvre, dont la cartographie, neutralisant avec une réelle efficacité la complexité urbaine, purgeant l'urbain de ses tensions autres que fonctionnelles. » (2000, p. 25-26).

2 « La perspective d'un rééquilibrage territorial est probablement devenue illusoire et, en toute hypothèse, il convient de ne pas oublier que tout développement est intrinsèquement porteur d'hétérogénéité spatiale » (Carrière, 2000, p. 66)



Le service de l'aménagement des MRC : composition, tâches et budget

Au cours de la dernière année, l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) a réalisé auprès des aménagistes oeuvrant dans une MRC, une enquête¹ visant à mieux connaître les divers champs de compétence sur lesquels interviennent l'ensemble du personnel du service de l'aménagement. Le but recherché est d'évaluer la place qu'occupe l'aménagement du territoire en rapport avec les autres tâches assumées par le personnel du service.

Cette enquête permet de mieux comprendre le contexte de travail des aménagistes oeuvrant dans les MRC ainsi que la diversité et la complexité de leurs tâches. L'enquête a permis de cerner différents aspects, notamment : la composition du service de l'aménagement, l'évolution du nombre d'employés dédiés à l'aménagement, les difficultés de recrutement, la répartition des jours d'activité des employés et plus particulièrement celle du responsable de l'aménagement, les impacts de la dévolution de nouvelles responsabilités aux MRC, le budget de fonctionnement du service, l'insuffisance des ressources humaines ou financières,² etc.

L'analyse des tâches du personnel s'est faite selon trois grands groupes d'activités : celles reliées aux compétences dévolues en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (exemples : révision du schéma d'aménagement et de développement, inspection régionale, application du RCI), celles reliées aux autres compétences en vertu d'une autre loi (exemples : gestion des cours d'eau, gestion des matières résiduelles, gestion des terres publiques intra municipales) et, enfin, les activités non reliées directement aux compétences des MRC (exemples : planification stratégique régionale, plan de développement du CLD, plan de transport, élaboration des plans et règlements d'urbanisme).

Cet article, n'a pas pour but de résumer les principaux constats de l'enquête qui seront diffusés sur le site Internet de l'association, mais tente de caractériser les MRC à partir de certaines informations telles la population, le caractère rural ou urbain, l'état d'avancement de la révision du schéma d'aménagement et de développement, etc.

La population et le caractère des MRC³

Pour fin d'analyse, les MRC ont été regroupées en quatre grands groupes :

- Premier groupe : population de 19 999 habitants et moins (17 MRC à caractère rural et une MRC à caractère urbain);
- Deuxième groupe : population de 20 000 à 34 999 habitants (10 MRC à caractère rural et 7 MRC à caractère urbain);
- Troisième groupe : population de 35 000 à 74 999 habitants (5 MRC à caractère rural et 7 MRC à caractère urbain);
- Quatrième groupe : population essentiellement urbaine de 75 000 habitants et plus (5 MRC).

Le tableau accompagnant le texte (voir page 13) permet d'avoir un aperçu des principales données obtenues lors de l'enquête.

PREMIER GROUPE :

**population de 19 999 habitants et moins
(17 MRC à caractère rural et une MRC à caractère urbain)**

De manière générale, ce groupe de MRC est le moins avancé dans le processus de révision des schémas d'aménagement et de développement puisque 65 % d'entre elles sont à l'étape du DOR ou du PSADR (11 MRC). En termes de répartition des jours d'activité, c'est le personnel de ces MRC qui consacre le moins de temps aux tâches reliées à la LAU (36 %).

En plus d'agir d'abord sur des activités reliées à d'autres lois que la LAU (42%), les MRC de ce groupe interviennent de façon importante conformément aux nouvelles responsabilités qu'elles se sont vues confiées comme le développement culturel et patrimonial, la gestion des cours d'eau, le transport des personnes handicapées, etc. C'est pour cette raison, entre autres, que les aménagistes de ces MRC ont fait état d'une surcharge de travail ainsi que du retard pris par la révision de leur schéma d'aménagement et de développement.

Fait à souligner, le budget médian consacré au service de l'aménagement est le plus important de tous les groupes de MRC. Une enveloppe de 213 775 \$ y est consacrée, alors que le budget médian de l'ensemble des MRC est de 178 080 \$. Entre 1999 et 2003 avec une augmentation de 23 %, ce groupe de MRC a connu une forte hausse de budget, bien que l'augmentation du personnel n'ait été que de 1,4 personne pour la même période.

Ce sont les MRC de ce groupe qui dans leur budget consacrent le plus d'argent par personne à la fonction aménagement avec une moyenne de 15 \$, soit deux fois et demie la moyenne de toutes les autres MRC du Québec. Mentionnons également, que pour le service de l'aménagement, l'aide provenant du MAMSL représente la source de financement la plus importante, soit 50 % de leur budget de fonctionnement.

DEUXIÈME GROUPE :

**population de 20 000 à 34 999 habitants
(10 MRC à caractère rural et 7 MRC à caractère urbain)**

En terme de progression de la révision du schéma d'aménagement et de développement, on constate que ce sont les MRC à caractère rural de ce groupe qui sont parmi les plus avancées, 50% d'entre elles ont un schéma révisé en vigueur et 20% ont adopté un SADR.

Roger P. Martel,

Ministère des Affaires
municipales, du Sport
et du Loisir

Direction de
l'aménagement et
du développement local

¹ Messieurs Jacques Valois, aménagiste de la MRC du Domaine-du-Roy et Jacques Landry, aménagiste de la MRC de Portneuf ont participé très étroitement à cette enquête.

² Le questionnaire a été acheminé à 77 MRC ou villes/MRC ayant à leur emploi un aménagiste membre de l'AARQ. Les données colligées proviennent de 51 MRC (voir carte).

³ Il faut mentionner que ces données ne tiennent pas compte de la population saisonnière présente dans plusieurs MRC.

Le service de l'aménagement des MRC : composition, tâches et budget

Au cours de la dernière année, l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) a réalisé auprès des aménagistes oeuvrant dans une MRC, une enquête¹ visant à mieux connaître les divers champs de compétence sur lesquels interviennent l'ensemble du personnel du service de l'aménagement. Le but recherché est d'évaluer la place qu'occupe l'aménagement du territoire en rapport avec les autres tâches assumées par le personnel du service.

Cette enquête permet de mieux comprendre le contexte de travail des aménagistes oeuvrant dans les MRC ainsi que la diversité et la complexité de leurs tâches. L'enquête a permis de cerner différents aspects, notamment : la composition du service de l'aménagement, l'évolution du nombre d'employés dédiés à l'aménagement, les difficultés de recrutement, la répartition des jours d'activité des employés et plus particulièrement celle du responsable de l'aménagement, les impacts de la dévolution de nouvelles responsabilités aux MRC, le budget de fonctionnement du service, l'insuffisance des ressources humaines ou financières,² etc.

L'analyse des tâches du personnel s'est faite selon trois grands groupes d'activités : celles reliées aux compétences dévolues en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (exemples : révision du schéma d'aménagement et de développement, inspection régionale, application du RCI), celles reliées aux autres compétences en vertu d'une autre loi (exemples : gestion des cours d'eau, gestion des matières résiduelles, gestion des terres publiques intra municipales) et, enfin, les activités non reliées directement aux compétences des MRC (exemples : planification stratégique régionale, plan de développement du CLD, plan de transport, élaboration des plans et règlements d'urbanisme).

Cet article, n'a pas pour but de résumer les principaux constats de l'enquête qui seront diffusés sur le site Internet de l'association, mais tente de caractériser les MRC à partir de certaines informations telles la population, le caractère rural ou urbain, l'état d'avancement de la révision du schéma d'aménagement et de développement, etc.

La population et le caractère des MRC³

Pour fin d'analyse, les MRC ont été regroupées en quatre grands groupes :

- Premier groupe : population de 19 999 habitants et moins (17 MRC à caractère rural et une MRC à caractère urbain);
- Deuxième groupe : population de 20 000 à 34 999 habitants (10 MRC à caractère rural et 7 MRC à caractère urbain);
- Troisième groupe : population de 35 000 à 74 999 habitants (5 MRC à caractère rural et 7 MRC à caractère urbain);
- Quatrième groupe : population essentiellement urbaine de 75 000 habitants et plus (5 MRC).

Le tableau accompagnant le texte (voir page 13) permet d'avoir un aperçu des principales données obtenues lors de l'enquête.

PREMIER GROUPE :

**population de 19 999 habitants et moins
(17 MRC à caractère rural et une MRC à caractère urbain)**

De manière générale, ce groupe de MRC est le moins avancé dans le processus de révision des schémas d'aménagement et de développement puisque 65 % d'entre elles sont à l'étape du DOR ou du PSADR (11 MRC). En termes de répartition des jours d'activité, c'est le personnel de ces MRC qui consacre le moins de temps aux tâches reliées à la LAU (36 %).

En plus d'agir d'abord sur des activités reliées à d'autres lois que la LAU (42%), les MRC de ce groupe interviennent de façon importante conformément aux nouvelles responsabilités qu'elles se sont vues confiées comme le développement culturel et patrimonial, la gestion des cours d'eau, le transport des personnes handicapées, etc. C'est pour cette raison, entre autres, que les aménagistes de ces MRC ont fait état d'une surcharge de travail ainsi que du retard pris par la révision de leur schéma d'aménagement et de développement.

Fait à souligner, le budget médian consacré au service de l'aménagement est le plus important de tous les groupes de MRC. Une enveloppe de 213 775 \$ y est consacrée, alors que le budget médian de l'ensemble des MRC est de 178 080 \$. Entre 1999 et 2003 avec une augmentation de 23 %, ce groupe de MRC a connu une forte hausse de budget, bien que l'augmentation du personnel n'ait été que de 1,4 personne pour la même période.

Ce sont les MRC de ce groupe qui dans leur budget consacrent le plus d'argent par personne à la fonction aménagement avec une moyenne de 15 \$, soit deux fois et demie la moyenne de toutes les autres MRC du Québec. Mentionnons également, que pour le service de l'aménagement, l'aide provenant du MAMSL représente la source de financement la plus importante, soit 50 % de leur budget de fonctionnement.

DEUXIÈME GROUPE :

**population de 20 000 à 34 999 habitants
(10 MRC à caractère rural et 7 MRC à caractère urbain)**

En terme de progression de la révision du schéma d'aménagement et de développement, on constate que ce sont les MRC à caractère rural de ce groupe qui sont parmi les plus avancées, 50% d'entre elles ont un schéma révisé en vigueur et 20% ont adopté un SADR.

Roger P. Martel,

Ministère des Affaires
municipales, du Sport
et du Loisir

Direction de
l'aménagement et
du développement local

¹ Messieurs Jacques Valois, aménagiste de la MRC du Domaine du Roy et Jacques Landry, aménagiste de la MRC de Portneuf ont participé très étroitement à cette enquête.

² Le questionnaire a été acheminé à 77 MRC ou villes/MRC ayant à leur emploi un aménagiste membre de l'AARQ. Les données colligées proviennent de 51 MRC (voir carte).

³ Il faut mentionner que ces données ne tiennent pas compte de la population saisonnière présente dans plusieurs MRC.

Le service de l'aménagement des MRC : composition, tâches et budget (suite)

On constate aussi que les MRC rurales de ce groupe peuvent compter sur le plus grand nombre d'employés avec 5,9 personnes et, qu'au cours des 5 dernières années, leur service de l'aménagement a vu son personnel augmenté de 3,7 personnes en moyenne, ce qui est l'augmentation la plus importante pour l'ensemble des MRC représentées dans l'enquête. Pour ces MRC dont le budget médian est de 180 823 \$, les revenus tirés des TNO représentent 28 % de celui-ci, alors que pour l'ensemble des autres MRC cette source de revenus compte pour seulement 7 %.

Fait à souligner en ce qui a trait aux MRC urbaines de ce groupe, ce sont celles qui consacrent le plus de temps à des activités reliées aux responsabilités dévolues par une autre loi (46 %). De plus, elles consacrent au service de l'aménagement le plus faible budget (101 344 \$)⁴ et comptent parmi les MRC ayant le plus petit nombre d'employés y travaillant (2,5).

Soulignons que pour les MRC urbaines de ce groupe, la participation des municipalités, sous forme de quote-part, est la plus faible de toutes les MRC représentées, avec 25 % des sources de revenu de leur budget.

TROISIÈME GROUPE : **population de 35 000 à 74 999 habitants** **(5 MRC à caractère rural et 7 MRC à caractère urbain)**

Dans ce groupe, ce sont les MRC rurales qui consacrent le plus de temps à des activités reliées aux compétences de la LAU (52 %). Néanmoins, les aménagistes semblent y être les plus affectés par l'implication de la MRC dans les activités reliées à de nouvelles responsabilités puisque 80 % d'entre eux ont souligné que ces activités ont occasionné une surcharge de travail. Lorsqu'il est fait mention du problème de recrutement, les MRC rurales de ce groupe sont parmi celles ayant eu le moins de difficultés à recruter (60 %).

Entre 1999 et 2003, le budget des différents services de l'aménagement des MRC rurales de ce groupe a connu la plus forte hausse (49 %). Il s'agit presque du double de ce qu'a indiqué l'ensemble des répondants (25 %).

Concernant les MRC urbaines de ce groupe, le nombre moyen d'employés du service de l'aménagement y est de 4,6 personnes. Ces MRC se classent donc au second rang en ce qui concerne le nombre d'employés, derrière les MRC rurales du second groupe (5,9). Mentionnons qu'en termes d'ancienneté, leur personnel, tout comme celui des MRC rurales du premier groupe, possède le moins d'années d'expérience (5,9) parmi toutes les MRC. À quoi peut-on attribuer ce constat, fort taux de roulement du personnel ou nécessité d'engager des ressources additionnelles en raison des nouvelles responsabilités ?

Fait à souligner concernant les MRC urbaines de ce groupe, la source de financement la plus importante provient des quotes-parts des municipalités avec 55 % de leurs revenus, ce qui représente 19% de plus que l'ensemble des MRC. Plusieurs MRC ayant un indice de richesse foncière uniformisé (RFU) plus élevé reçoivent donc une aide financière du MAMSL moindre et cela les oblige à obtenir une contribution plus élevée de la part des municipalités membres.

QUATRIÈME GROUPE : **population essentiellement urbaine** **de 75 000 habitants et plus (5 MRC)**

Les MRC urbaines de plus de 75 000 habitants seraient les plus avancées en terme de révision du schéma d'aménagement et de développement avec 80 % ayant adopté un SADR ou ayant un schéma révisé en vigueur.

Ces MRC comptent le plus petit nombre d'employés avec 2,1 personnes, ce qui est deux fois moindre que l'ensemble des MRC. Entre 1999 et 2003, le nombre d'employés de ces MRC a diminué de 0,6 personne alors que toutes les autres MRC du Québec ont vu le nombre d'employés augmenter en moyenne de 1,4 personne durant cette même période.

De manière générale, en termes de temps dédié aux activités, le personnel consacre le plus de temps aux compétences liées à la LAU qui représentent 55 % de leur tâche.

Les MRC les plus peuplées, tout comme les plus petites, sont celles qui semblent vouloir s'impliquer le plus dans de nouvelles responsabilités et, selon l'opinion exprimée par les aménagistes, les élus ont une opinion favorable quant au renforcement de la MRC suite à leur implication dans de nouvelles responsabilités. Ce qui semble paradoxal par rapport aux ressources humaines et financières consacrées au service de l'aménagement.

Constat général

Les MRC à caractère urbain comptent le plus petit nombre d'employés dans leur service de l'aménagement et l'augmentation des ressources au cours des cinq dernières années y a été très faible, contrairement aux MRC rurales. Il en résulte donc que leurs services d'aménagement ont également les plus petits budgets d'opération et les dépenses par habitant les plus faibles. Autre fait à souligner, les commentaires les plus nombreux concernant le manque de ressources sont soulevés par les aménagistes oeuvrant dans les MRC à caractère urbain.

⁴ Les données sur le budget des MRC de 75 000 habitants et plus n'ont pas été prises en considération puisque seulement 2 ont répondu et, seulement en partie aux questions relatives au budget.

Le service de l'aménagement des MRC : composition, tâches et budget (suite)

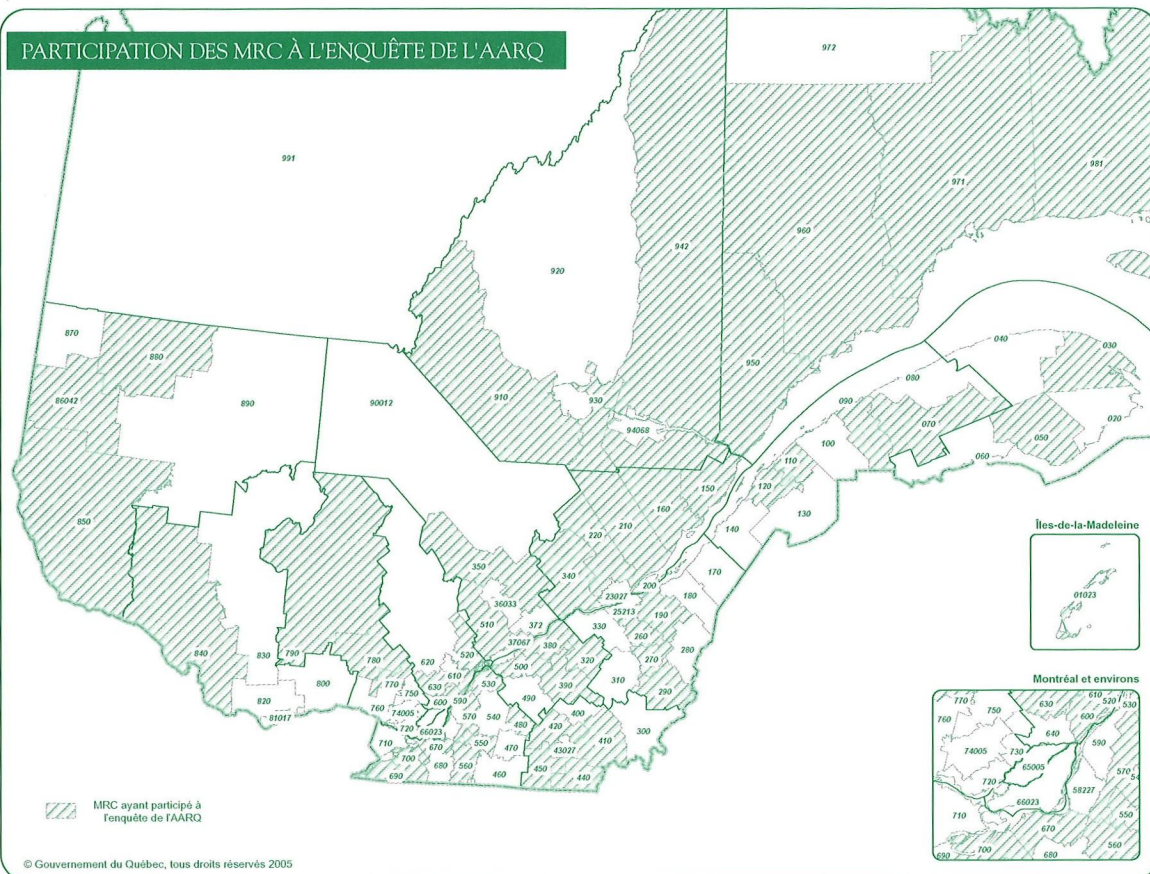
Caractéristiques des MRC

Population nombre d'habitants	19 999 et moins (17)	20 000 à 34 999 (17)		35 000 à 74 999 (12)		75 000 et plus (5)	Nombre de MRC (51)
Caractère	Rural (16) Urbain (1)	Rural (10)	Urbain (7)	Rural(5)	Urbain (7)	Urbain (5)	Rural (31) Urbain (20)
Stade de révision							
DOR	24 % (4)	10 % (1)	29 % (2)	0 %	0 %	20 % (1)	16 % (8)
PSADR	41 % (7)	20 % (2)	29 % (2)	60 % (3)	43 % (3)	0 %	33 % (17)
SADR	6 % (1)	20 % (2)	29 % (2)	0 %	14 % (1)	60 % (3)	18 % (9)
En vigueur	29 % (5)	50 % (5)	14 % (1)	40 % (2)	43 % (3)	20 % (1)	33 % (17)
Nombre moyen d'employés	4,1	5,9	2,5	4,2	4,6	2,1	4,0
Augmentation du nombre d'employés de 1999 à 2003	1,4	3,7	0,5	1,4	0,7	-0,6	1,4
Ancienneté moyenne de tous les employés	5,9	6,5	8,1	8,5	5,9	6,9	6,6
Ancienneté moyenne des responsables de l'aménagement	10,7	13,7	11,0	12,5	7,8	9,3	11,0
Difficultés de recrutement							
Oui	53 % (9)	50 % (5)	43 % (3)	40 % (2)	43 % (3)	20 % (1)	45 % (23)
Non	12 % (2)	50 % (5)	14 % (1)	60 % (3)	43 % (3)	0 %	27 % (14)
Aucune réponse	35 % (6)	0 %	43 % (3)	0 %	14 % (1)	80 % (4)	27 % (14)
Difficultés attribuées à							
Éloignement	39 % (7)	40 % (4)	43 % (3)	0 %	29 % (2)	0 %	36 % (16)
Expertise	39 % (7)	20 % (2)	29 % (2)	20 % (1)	0 %	0 %	27 % (12)
Rémunération	28 % (5)	0 %	43 % (3)	20 % (1)	0 %	0 %	21 % (9)
Autre	11 % (2)	10 % (1)	43 % (3)	0 %	0 %	20 % (1)	16 % (7)
Répartition des jours d'activités							
LAU	36 %	42 %	39 %	52 %	36 %	55 %	42 %
En vertu d'une autre loi	42 %	31 %	46 %	20 %	35 %	25 %	34 %
Non reliées	22 %	26 %	14 %	27 %	29 %	20 %	23 %
Nouvelles responsabilités							
Gestion des matières résiduelles	47 % (8)	50 % (5)	29 % (2)	80 % (4)	43 % (3)	80 % (4)	51 % (26)
Logement social	7 % (1)	0 %	0 %	0 %	0 %	40 % (2)	6 % (3)
Transport des personnes handicapées	24 % (4)	20 % (2)	0 %	40 % (2)	29 % (2)	20 % (1)	22 % (11)
Développement culturel et patrimonial	71 % (12)	40 % (4)	0 %	60 % (3)	29 % (2)	60 % (3)	47 % (24)
Développement touristique local	18 % (3)	30 % (3)	0 %	20 % (1)	29 % (2)	20 % (1)	20 % (10)
Gestion et financement supralocal	29 % (5)	30 % (3)	14 % (1)	20 % (1)	71 % (5)	20 % (1)	25 % (13)
Gestion des cours d'eau	88 % (15)	90 % (9)	71 % (5)	100 %	71 % (5)	80 % (4)	84 % (43)
Impact des nouvelles responsabilités							
Aucun	18 % (3)	10 % (1)	0 %	20 % (1)	71 % (5)	20 % (1)	22 % (11)
Surchage	41 % (7)	60 % (6)	42 % (3)	60 % (3)	29 % (2)	20 % (1)	43 % (22)
Transfert	7 % (1)	30 % (3)	29 % (2)	0 %	0 %	40 % (2)	16 % (8)
Surchage malgré le transfert	24 % (4)	0 %	14 % (1)	20 % (1)	0 %	0 %	12 % (6)
Aucune réponse	12 % (2)	0 %	14 % (1)	0 %	0 %	20 % (1)	8 % (4)
Perception des élus nouvelles responsabilités							
Favorable	28 % (5)	40 % (4)	0 %	60 % (3)	29 % (2)	60 % (3)	31 % (17)
Défavorable	11 % (2)	10 % (1)	57 % (4)	60 % (3)	14 % (1)	0 %	22 % (12)
Pas le choix	56 % (10)	50 % (5)	43 % (3)	20 % (1)	71 % (5)	20 % (1)	46 % (25)
Permettent le renforcement							
Oui	78 % (14)	90 % (9)	71 % (5)	100 % (5)	57 % (4)	60 % (3)	80 % (40)
Non	17 % (3)	0 %	29 % (2)	0 %	43 % (3)	20 % (1)	18 % (9)
Aucune réponse	0 %	10 % (1)	0 %	0 %	0 %	20 % (1)	2 % (1)
Ressources suffisantes							
Oui	11 % (2)	30 % (3)	14 % (1)	20 % (1)	14 % (1)	50 % (2)	20 % (10)
Non	83 % (15)	70 % (7)	86 % (6)	80 % (4)	86 % (6)	50 % (2)	80 % (40)
Activités à recentrer sur la LAU							
Oui	56 % (10)	70 % (7)	43 % (3)	20 % (1)	14 % (1)	50 % (2)	50 % (25)
Non	39 % (7)	27 % (3)	57 % (4)	80 % (4)	86 % (6)	50 % (2)	50 % (25)
Médiane du budget en 2003	213 775 \$	180 823 \$	101 344 \$	187 575 \$	164 733 \$	94 170 \$ (2)	178 080 \$
Hausse de 1999 à 2003 (selon la médiane)	23 %	1 %	11 %	49 %	ND	ND	25 %
Sources de financement							
Aide financière du MAMSL	50 %	33 %	36 %	44 %	44 %	ND	43 %
Quote-part des municipalités	28 %	28 %	25 %	42 %	55 %		36 %
Revenus de TNO	4 %	28 %	8 %	8 %	0 %		7 %
Autre	19 %	12 %	31 %	5 %	1 %		15 %
Aide MAMSL utilisée en totalité	33 % (6)	36 % (3)	43 % (3)	80 % (4)	29 % (2)	60 % (3)	37 % (19)
Dépenses per capita en 2003	15 \$	7 \$	4 \$	6 \$	4 \$	1 \$	6 \$

Le service de l'aménagement des MRC : composition, tâches et budget (suite)

De manière générale, en ce qui concerne l'analyse de la répartition des activités du personnel des MRC, on constate que les compétences dévolues en vertu de la LAU occupent la part la plus importante des tâches avec 42 % des activités contre 34 % pour les compétences en vertu d'une autre loi et, enfin, 23 % pour des activités non reliées directement aux compétences des MRC. Ces données

illustrent bien l'importance des MRC en ce qui a trait à l'application des diverses politiques et réglementations gouvernementales. Cette information démontre également la place qu'occupe les MRC au sein de la dynamique socioéconomique de leur milieu, compte tenu de leur implication dans plusieurs dossiers régionaux.



REMERCIEMENTS À NOS COMMANDITAIRES

Au nom des administrateurs de l'association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), je désire vous remercier pour l'indispensable support financier que vous nous avez accordé à l'occasion de notre congrès annuel tenu les 20, 21 et 22 octobre dernier, à Québec.

Nous sommes reconnaissants de la confiance que vous nous témoignez. Votre générosité a contribué à la réussite de notre 20^e anniversaire d'existence dont le thème était « 20 ans d'aménagement de territoire... et après ? ». Cet événement, moment de réflexion, d'échange et de festivités a su attirer un record de participation et nous en sommes fiers.

Tous les congressistes conservent un très bon souvenir de ce 20^e anniversaire et nous désirons partager ce succès avec vous.

Encore une fois, acceptez nos vifs remerciements.

AARQ Zone Bas St Laurent/
Aménagistes (Nathalie Brochu,
Stéphanie Beaudoin, Bertin Denis,
Raymond Duval, Harold Forbes,
Nicolas Gagnon, Paul Gingras,
Yvan Migneault, Érich Morency,
Benoît Rhéault)

Avocat-conseil Jean-François Roy,
Ste-Anne-des-Monts

Avocats-conseils Heanan, Blaikie,
Aubut, Québec

Avocats-conseils Lavery de Billy,
Québec

Avocats-conseils Pothier Delisle, Québec

Avocats-conseils Sylvain, Parent,
Simard, Ste-Marie-de-Beauce

Béletek, Services politechniques,
Cap-de-la-Madeleine

Bergeron Gagnon, Consultant en
Patrimoine culturel et en muséologie,
Québec

BPH Environnement, Québec

Canards illimités Canada

Centre d'enseignement et de recherche
en foresterie québécoise (CERFO),
Québec

Centre universitaire de Sherbrooke,
formation en Environnement

Chlorophylle, Chicoutimi

Claude Bisson, architecte, Beauceville

Conférence des préfets de l'Abitibi-
Témiscamingue

Daniel Arbour & Ass. Montréal

Del Degan Massé & Ass., expert-conseil
en urbaniste, Québec

Député Claude Drouin,
député fédéral de Beauce

Député François Gendron,
député provincial d'Abitibi Ouest

Député Guy André,
député fédéral de Berthier-Maskinongé

Député Janvier Grondin,
député provincial de Beauce-Nord

Député Jean-Pierre Soucy,
député provincial de Portneuf

Député Léandre Dion,
député provincial de St-Hyacinthe

Député Massimo Pacelli,
député fédéral St-Léonard/St-Michel

Député Maxime Arseneau, député
provincial des Îles-de-la-Madeleine

Député Pierre Corbeil,
député provincial d'Abitibi-Est

Député Rosaire Bertrand,
député de Charlevoix

Député Stéphane Tremblay,
député provincial du Lac-St-Jean

Député Sylvain Simard,
député provincial de Richelieu

Députée Francine Gaudet,
députée provinciale de Maskinongé

Députée Lorraine Richard,
députée provinciale de Duplessis

Députée Nathalie Normandeau,
députée provinciale de Bonaventure

Eccetera, arpentage-géomatique,
St-Georges de Beauce

Envir'eau Puits, hydrogéologie,
St-Nicolas

FGB, ingénieur, Beauceville

Génivar, Laval/Laurentides

Gestafor, St-Raymond

Girard et Tremblay & Ass.,
arpenteur-géomètre, Alma

Groupe Bouffard, Matane

Groupe Conseil Agir, Québec

Groupe Desfor, génie-conseil, Québec

Groupe d'intervention en Affaires
municipales (GIAM), Montréal

Groupe forestier Maskinongé-Lanaudière

Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc,
urbaniste-conseil, Montréal

Groupe GLD, expert-conseil,
St-Georges de Beauce

Horizon multiresource, ingénieur
forestier, Lachute

Hôtel-Motel Belle Plage,
Matane-sur-Mer

Hydro-Québec, Montréal

Journal Réseaux, Québec

Le Service d'inspection municipale
(SIM), Montréal

Maryse Lapierre, notaire,
Îles-de-la-Madeleine

Ministre Fanoise Gauthier,
ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Ministre Jean-Marc Fournier, ministre
des Affaires Municipales, du Sport
et du Loisir

Ministre Julie Boulet,
ministre déléguée aux Transports

MRC de Bellechasse

MRC de L'Islets

MRC de Lotbinière

MRC de Manicouagan

MRC de Montmagny

MRC de Sept-Rivières

MRC de Témiscamingue

PG Mensys, systèmes d'information,
Québec

Poulin, Bolduc & Ass., arpenteur-
géomètre, St-Georges-de-Beauce

Premier Tech Environnement,
Rivière-du-Loup

Scierie Leduc, division Stadacona,
Québec

Service d'inspection municipale (SIM),
Montréal

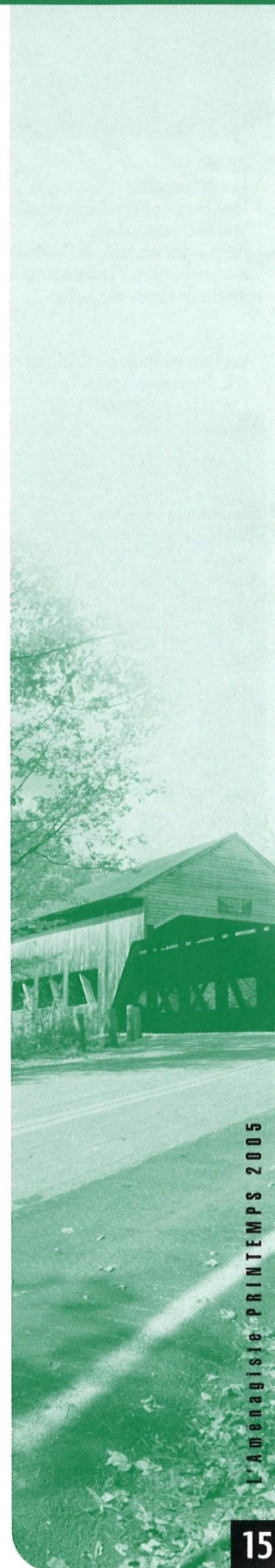
Société Centrale d'Hypothèque
et de logement (SCHL)

Techno Rem, Laval

Tecscult, arpentage, cartographie,
géomatique, Montréal

Union des producteurs agricoles (UPA),
Longueuil

Véloroute des Bleuets, Alma



Jeudi, 2 juin 2005

8 h à 8 h 45
Inscriptions

8 h 45 à 9 h
Mot de bienvenue
Mme Francine Ruest-Jutras, mairesse,
Ville de Drummondville
Préfet-suppléant, MRC de Drummond
et administratrice, Conférence régionale
des élus du Centre-du-Québec

9 h à 9 h 30
**Les États généraux sur l'aménagement
et le développement durable**
Lancement et informations sur
l'organisation des événements régionaux
Comité organisateur

9 h 30 à 10 h 15
Nouveautés législatives
Tour d'horizon de l'évolution législative
ou jurisprudentielle pouvant influencer le
travail des professionnels de l'aménagement
du territoire.
M^r Daniel Bouchard, Lavery De Billy

10 h 15 à 10 h 30
Pause

10 h 30 à 12 h
Nouveautés législatives (suite)

12 h à 13 h 30
Dîner

13 h 15 à 15 h
**Le plan d'action du schéma
d'aménagement et de développement**
Efficacité et suivi.
Stéphane Saucier, Direction régionale de la
Mauricie et du Centre-du-Québec, MAMR ;
Louis Massicotte et Jean Marier, Direction
de l'aménagement et du développement
local, MAMR

15 h à 15 h 15
Pause
15 h 15 à 16 h 30
Le bassin versant de la rivière Marguerite
Exemple d'une approche innovatrice dans
le cadre d'un projet-pilote de revitalisation
des berges dans le bassin versant de la
rivière Marguerite au Centre-du-Québec
Camille Desmarais, Direction régionale du
Centre-du-Québec, MAPAQ

16 h 30
Cocktail

18 h
Départ en autobus

18 h 30
Souper au Moulin à laine d'Ulverton
Situé dans un site enchanteur, le Moulin à
laine d'Ulverton est un joyau du patrimoine
québécois. Site naturel à découvrir et centre
d'interprétation du textile, il est le rendez-
vous idéal pour se retrouver autour d'une
bonne table. Un repas champêtre est offert
à ceux qui le désirent... transport fourni.
Deux choix de menu en table d'hôte
(à la charge des participants)

Vendredi, 3 juin 2005

9 h à 10 h
**La protection du patrimoine
bâti au Québec**
Conférencier à confirmer

10 h à 10 h 15
Pause

10 h 15 à 11 h 15
**Revitalisation patrimoniale du village
de Champlain en Mauricie**
Développé en bordure du fleuve, le village
de Champlain possède une renommée pour
l'ensemble de son bâti. Depuis une quinzaine
d'années, une approche particulière a été
développée pour le protéger et le conserver.
Jean-Pierre Chartier, Professeur, département
des sciences humaines, Collège de
Shawinigan

11 h 15 à 12 h 15
**Revitalisation patrimoniale à
Drummondville**
La ville de Drummondville et la Fondation
Rues principales ont permis l'implantation
d'un programme de revitalisation et de
nombreuses interventions rehaussant la
qualité du milieu de vie.
François Varin / François Beaulieu
Fondation Rues Principales

12 h 15 à 13 h 45
Dîner

13 h 45
Départ en autobus pour le Village
québécois d'Antan

14 h à 16 h
Visite du Village québécois d'Antan
Au coeur du Québec se dresse un petit village
où le passé et son mode de vie côtoient le
présent. Ce village, typique du XIX^e siècle,
fait revivre les années 1810 à 1910.
Une quarantaine de bâtiments authentiques
provenant de la région – Centre-du-Québec –
et une vingtaine de reconstitutions
construites par des artisans sont regroupés sur
un des premiers lots colonisés dans le canton
de Wendover pour former un site enchanteur.
Ces maisons qui ont abrité plusieurs
générations de Québécois sont typiques du
Québec d'autrefois.
Visite guidée axée sur l'interprétation du
patrimoine bâti (15 \$ / participants)

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2004-2005

PRÉSIDENT
Daniel Dufault
Zone 8 :
Abitibi/Témiscamingue
MRC de Témiscamingue

VICE-PRÉSIDENT
Paul Gingras
Zone 2 : Bas-St-Laurent
MRC de Mitis

Stéphane Chaîné
Zone 9 : Grande région de
Québec
MRC de Charlevoix

Nancy Clavet
Zone 1 :
Gaspésie –
Îles-de-la-Madeleine
MRC
de La-Côte-de-Gaspé

Christian Dallaire
Zone 10 :
Saguenay – Lac-St-Jean
MRC de Lac-St-Jean-Est

Pierre Duchesne
Zone 12 : Outaouais
MRC de Pontiac

Philippe Gagnon
Zone 11 : Côte-Nord
MRC de Sept-Rivières

Isabelle Lessard
Zone 4 : Mauricie
MRC de Maskinongé

François Lestage
Zone 6 : Montérégie
MRC des Maskoutains

Érick Olivier
Zone 3 : Chaudière-
Appalaches
MRC La Nouvelle-Beauce

Bruno Tremblay
Zone 7 : Montréal, Laval,
Laurentides, Lanaudière
MRC D'Autray

Yan Triponez
Zone 5 : Estrie
MRC Du Granit

Dolorès Gagné
Secrétaire-trésorière et
coordonnatrice

COMITÉS 2004-2005

AFFAIRES CORPORATIVES
François Lestage, MRC St-Hyacinthe
Érick Olivier, MRC La Nouvelle-Beauce
Yan Triponez, MRC du Granit

MÉMOIRES
Daniel Dufault, MRC Témiscamingue
Paul Gingras, MRC des Mitis

FORMATION 2005
André Boisvert, MRC Les Pays-d'en-Haut
Marie-Josée Casaubon, MRC d'Argenteuil
Bruno Tremblay, MRC D'Autray

COLLOQUE 2005
Isabelle Lessard, MRC de Maskinongé

INTERNET
Christian Dallaire, MRC Lac-St-Jean-Est
Philippe Gagnon, MRC Sept-Rivières
Chantale Richard, MRC Côte-de-Beaupré

REVUE L'AMÉNAGISTE
Pierre Duchesne, MRC de Pontiac
André Boisvert, MRC Les Pays-d'en-Haut
Nancy Clavet, MRC La Côte-de-Gaspé
Nicolas Gagnon, MRC Témiscouata
Philippe Gagnon, MRC Sept-Rivières

REPRÉSENTANTS DE L'AARQ
Conseil du paysage québécois
André Boisvert, MRC Les Pays-d'en-Haut

Comité SIGAT, MAMSL. DADL :
Richard Morin, MRC des Laurentides

Commission du transport et
de l'aménagement à la FQM :
François Lestage, MRC des Maskoutains

Comité consultatif sur l'aménagement
FQM/AARQ :
André Boisvert, MRC Les Pays-d'en-Haut
Dominique Desmet,
MRC La Haute-Yamaska
Jacques Suppe, MRC Antoine-Labelle
Paul Gingras, MRC des Mitis
Francis Provencher, MRC Rouville
Luise Roy, MRC Beauce-Sartigan
Marc turcotte, MRC Le Haut-Richelieu

PARTENARIAT/ORGANISMES
(activités de formation) :
Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)
Association des aménagistes et des urba-
nistes municipaux du Québec (AUAMQ)

La revue de l'aménagement régional au Québec

ABONNEMENT ANNUEL :
24,00 \$ + taxes / non-membres.

ISBN 482904 / ISSN 1189-699X

Note : Les textes publiés dans la présente revue
restent la responsabilité de leurs auteurs.

DATE DE TOMBÉE DU PROCHAIN

NUMÉRO : ????????

CONCEPTION, MONTAGE ET IMPRESSION :
Groupe Dorcas et ABC Imprimerie, Lévis.

Les textes doivent être transmis sur support
informatique ou par courriel :
secretariat@aarq.qc.ca ou
abc@gropeedorcas.com
• TEXTES : Microsoft Word
• IMAGES PHOTOS : JPEG, TIF ou EPS
en 300 dpi.

PUBLICITÉ
Veuillez communiquer avec le secrétariat au
(418) 524-4666.